

## **Règlement du jeu « Calendrier de l'Avent Collectionneur »**

### **Article 1 - Organisation**

Châteaux et Hôtels Collection commercialise sous le nom de l'agence Véga Voyages, société Anonyme au capital de 99 500 Euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 382 256 857 dont le siège social est situé Bords de Seine 1 - 3 esplanade du Foncet – 92441 Issy-les-Moulineaux Cedex (parfois dénommée « organisateur » ou « société organisatrice »), organise du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 24 décembre 2016 inclus, sur Internet un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est accessible :

- Directement sur une page dédiée au jeu : <http://www.chateauxhotels.com/calendrier-cadeau-noel>
- Depuis une page dédiée à Noël : <http://www.chateauxhotels.com/idee-cadeau>

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

### **Article 2 - Participants**

Ce jeu est accessible depuis une page dédiée à Noël, et ce gratuitement à toute personne désireuse d'y participer, à l'exception des personnels de la société organisatrice, ainsi que des membres de leurs familles. La participation à ce jeu est strictement limitée aux personnes résidant sur le territoire français (France métropolitaine).

Il faut :

- devenir « Collectionneur » pour pouvoir participer au jeu
- Et avoir « like » la page Facebook Châteaux & Hôtels Collection (<https://www.facebook.com/chateauxhotelscollection/>)

Une seule participation par adresse e-mail est admise. Il est interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail : un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom et prénom et adresse email.

Toute personne ayant moins de 18 ans ne peut pas participer à ce jeu. La société Châteaux & Hôtels Collection pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

### **Article 3 - Modalité de participation au jeu « Calendrier de l'Avent Collectionneur »**

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et les accepte sans réserve.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique. A ce titre, toute inscription ou toute information transmise par tout autre moyen (télécopie ou courrier postal) ne pourra être prise en compte.

Le jeu se déroule du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 24 décembre 2016 inclus sur internet uniquement.

Pour participer et peut-être gagner, il suffit de :

1er- Se connecter au site internet et cliquer sur la vignette faisant la promotion du jeu ou d'accéder directement à la page du jeu (<http://www.chateauxhotels.com/calendrier-cadeau-noel>)

2ème- Compléter le formulaire d'inscription pour devenir Collectionneur ou de se connecter en tant que « Collectionneur » si l'internaute est déjà Collectionneur

3<sup>ème</sup>- Cliquer sur bouton « j'aime » de la page Facebook Châteaux & Hôtels Collection <https://www.facebook.com/chateauxhotelscollection/>

4<sup>ème</sup> - Cliquer sur la date du jour à laquelle il joue parmi les dates qui lui sont proposées

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription signalés par un astérisque(\*). Le participant ne peut jouer qu'une fois par jour. Le participant peut revenir sur le jeu pour inviter ses amis.

La diffusion du jeu se fera auprès du grand public : Via un encart sur la page dédiée à Noël. Cette page dédiée à Noël sera relayée sur la page Facebook Châteaux & Hôtels Collection, sur des newsletters, sur un encart du site etc

L'url pour la page dédiée à Noël est la suivante : <http://www.chateauxhotels.com/idee-cadeau>

#### **Article 4 - Dotations**

Le jeu « « Calendrier de l'Avent Collectionneur » est pourvu des dotations suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> décembre 2016 un Magnum de Champagne Moët & Chandon Grand Vintage 2006, d'une valeur de 53€ l'unité
- Le 2 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 50€
- Le 3 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Savourez nos régions » d'une valeur de 98€
- Le 4 décembre 2016 une bouteille de champagne Moët & Chandon Impérial brut d'une valeur de 36.50€
- Le 5 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 100€
- Le 6 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 50€
- Le 7 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Grands d'Aujourd'hui et de Demain » d'une valeur de 120€
- Le 8 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Savourez nos régions » d'une valeur de 98€
- Le 9 décembre 2016 une bouteille de champagne Moët & Chandon Impérial brut d'une valeur de 36.50€
- Le 10 décembre 2016 un Magnum de Champagne Moët & Chandon Grand Vintage 2006, d'une valeur de 53€ l'unité
- Le 11 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 50€
- Le 12 décembre 2016 une bouteille de champagne Moët & Chandon Impérial brut d'une valeur de 36.50€
- Le 13 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 50€
- Le 14 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Grands d'Aujourd'hui et de Demain » d'une valeur de 120€
- Le 15 décembre 2016 un Magnum de Champagne Moët & Chandon Grand Vintage 2006, d'une valeur de 53€ l'unité
- Le 16 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Savourez nos régions » d'une valeur de 98€
- Le 17 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 50€
- Le 18 décembre 2016 un Magnum de Champagne Moët & Chandon Grand Vintage 2006, d'une valeur de 53€ l'unité

- Le 19 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Grands d'Aujourd'hui et de Demain» d'une valeur de 120€
- Le 20 décembre 2016 un chèque cadeau Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 50€
- Le 21 décembre 2016 un Magnum de Champagne Moët & Chandon Grand Vintage 2006, d'une valeur de 53€ l'unité
- Le 22 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Savourez nos régions » d'une valeur de 98€
- Le 23 décembre 2016 un Magnum de Champagne Moët & Chandon Grand Vintage 2006, d'une valeur de 53€ l'unité
- Le 24 décembre 2016 un coffret cadeau Châteaux & Hôtels Collection « Promenade Gourmande» d'une valeur de 189€

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Les dotations devront être acceptées comme telles et ne pourront en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un échange.

De plus, le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les délais impartis à savoir 1 mois après la fin du jeu soit le 25 janvier 2016 sera considéré y avoir définitivement renoncé.

Le joueur peut gagner plusieurs fois sur toute la durée du jeu. Cinq lots seront attribués maximum par gagnant (même nom, même prénom, même adresse).

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un modèle de même valeur et de caractéristiques identiques si les circonstances l'exigent.

#### **Article 5 - Désignation des gagnants**

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu tout participant ayant délibérément triché ou falsifié ses réponses.

Par ailleurs, l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des lots quand ce retard ne lui est pas imputable mais est le fait du prestataire de services auquel il a eu recours pour réaliser cette expédition. Il ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots attribués. De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Il décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Un tirage au sort, sur la base des Collectionneurs ayant cliqués sur le bouton de la page « Like » se déroulera chaque jour, soit 25 tirages au sort sur la durée du Jeu. Les gagnants seront recontactés par téléphone ou par mail à la fin du Jeu par la Société Organisatrice.

Mais les gagnants de chaque semaine seront également mentionnés sur la page Facebook Châteaux & Hôtels Collection : <https://www.facebook.com/chateauxhotelscollection>:

- Pour la période du 01/12/2016 au 04/12/2016 : seront annoncés le lundi 5 décembre sur la page Facebook
- Pour la période du 05/12/2016 au 11/12/2016 : seront annoncés le lundi 12 décembre sur la page Facebook

- Pour la période du 12/12/2016 au 18/12/2016 : seront annoncés le lundi 19 décembre sur la page Facebook
- Pour la période du 19/12/2016 au 25/12/2016 : seront annoncés le lundi 26 décembre sur la page Facebook

### **Article 6 - Obtention des lots**

Les dotations seront adressées aux gagnants dans un délai de 1mois à l'adresse indiquée par les gagnants. Si les coordonnées du gagnant ne sont pas exploitables (illisibles, incomplètes ou erronées) ou incorrectes ce dernier perdra le bénéfice de son lot qui restera la propriété de l'organisateur.

### **Article 7 - Utilisation des données personnelles**

Sauf avis contraire, la société organisatrice conservera les données des participants. Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Châteaux & Hôtels Collection – Service Marketing –Bords de Seine 1 – 3 esplanade du Foncet – 94 441 Issy les Moulineaux cedex.

### **Article 8 - Propriété intellectuelle**

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur la page Noël (dont les différents encarts et notamment l'encart du jeu « Calendrier de l'Avent Collectionneur ») sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

### **Article 9 - Responsabilité**

La société Châteaux & Hôtels Collection ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion au réseau, d'ordinateurs ou de connexions défectueuses.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La société Châteaux & Hôtels Collection précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de l'Organisateur. Dans ce cas, la société Châteaux & Hôtels Collection ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

La société Châteaux & Hôtels Collection ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au jeu.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude. Par ailleurs, la société Châteaux & Hôtels Collection ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pour une quelconque autre raison (par exemple, un problème de connexion à Internet chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs de Châteaux Hôtels Collection etc...)

La responsabilité de la société Châteaux & Hôtels Collection ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

La société Châteaux & Hôtels Collection se réserve le droit d'exclure de la participation au jeu de toute personne troublant son déroulement. Par ailleurs, la société Châteaux & Hôtels Collection se réserve le droit de

procéder à toutes les vérifications nécessaires, concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce jeu. Par ailleurs, la société organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

### **Article 11 - Réclamations**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par la société Châteaux & Hôtels de Collection qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

La société Châteaux & Hôtels Collection se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à Jeu « Calendrier de l'Avent Collectionneur » – Châteaux & Hôtels Collection – Bords de Seine 1 – 3 esplanade du Foncet – 92441 Issy les Moulineaux cedex.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail. Aucune contestation ne pourra être reçue passé un mois après la clôture du jeu, soit après le 24/01/2016.

### **Article 12 - Dépôt et consultation du règlement du jeu**

Le règlement du jeu concours est déposé chez Maître Vittu, Huissier de Justice, 26 bd Jean-Jaurès- 92106 Boulogne-Billancourt Cedex. Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du jeu.

Le jeu, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par la société Châteaux & Hôtels de Collection qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

.